

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 11 mars 2015

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire :

- VENERA Philippe : du 04 mai 2015 au 31 juillet 2015
- MICHEL Martine : du 18 mai 2015 au 31 août 2015.

Décision du 20 mars 2015 : acceptation du devis de la société « Alp Dépannage », 38860 LES DEUX ALPES, concernant des travaux de mise aux normes électriques à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 1 874,40 € .

Décision du 24 mars 2015 : acceptation du devis de la société « DECO PLUS SOLABAIE », 38000 GRENOBLE, concernant l'installation de rideaux à la salle polyvalente. Montant du devis : 4 831,20 € TTC.

Décision du 17 avril 2015 : acceptation du devis de la société « Charpente et Menuiserie de l'Oisans », 38520 BOURG D'OISANS, concernant la création d'une terrasse en bois devant l'épicerie des Ors. Montant du devis : 9 486 € TTC.

Décision du 20 avril 2015 : acceptation du devis de la société « Direct Collectivités », 33270 FLOIRAC, concernant l'équipement des couchages aux refuges des Clots et des Mouterres. Montant du devis : 5 326 € TTC

ÉPICERIE DES ORS : CRÉATION D'UNE TERRASSE ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Le commerce multiservices appelé « épicerie des Ors » nécessite quelques aménagements qui permettront d'améliorer les lieux en les rendant plus attractifs pour la population locale mais aussi les touristes désireux de trouver un endroit agréable et accueillant. Les objectifs du projet sont :

- Conforter le commerce qui ne pourrait pas être pérenne sans la mobilisation de la commune
- Pérenniser et développer de nouveaux services pour la population
- Proposer à notre population et aux touristes un lieu d'accueil convivial et attrayant

Les travaux à réaliser sont : aménagement de la partie extérieure du commerce en supprimant une place de parking et en déplaçant le conteneur à ordures ménagères situé juste devant l'entrée puis en créant une terrasse en bois et en installant un nouveau store extérieur.

Aménagement de l'intérieur en créant un espace bar-cuisine, installation du WIFI et mise aux normes électriques. Le coût des travaux s'élèverait à la somme totale HT de 26 120 €.

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de programmer des travaux d'aménagement de l'épicerie des Ors afin de maintenir l'unique commerce multiservices de la commune.

Des aides financières sont sollicitées auprès de Monsieur le Sénateur Jacques CHIRON, du Conseil Régional Rhône-Alpes via le CDDRA Alpes Sud Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans.

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ET D'UNE SALEUSE/SABLEUSE

Le Conseil municipal, décide de programmer l'acquisition du matériel de voirie suivant :

- Balayeuse, auprès de l'établissement « Jardin Service », 38220 VIZILLE, pour un montant HT de 3 700€
- Saleuse/ sableuse, après de l'établissement « Bialler » 05103 BRIANÇON, pour un montant HT de 7 800€

Une subvention est demandée au Conseil départemental,

REFECTION DE VOIRIE : MUR DE SOUTÈNEMENT HAMEAU DE SINGUIGNERET

L'entreprise COLAS effectuera des travaux de réfection du mur de soutènement du parking au hameau de Singuigneret.

Une subvention est demandée au Conseil départemental,

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal envisage de changer les lampes actuelles par des ampoules LED. Une demande de subvention est déposée auprès du SEDI.

DÉLÉGATIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CCAS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de confier au CCAS les missions suivantes :

- Colis ou repas des anciens
- Forfaits de ski scolaire
- Participation aux frais de cantine scolaire
- Aide au transport scolaire des enfants des hameaux scolarisés en maternelle, primaire et collège
- Participation aux transports extra-scolaires
- Participation à la garderie
- Subventions et dépenses diverses ayant un caractère social et associatif

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 : Décision numéro 1

Le Conseil municipal décide de modifier certains articles du budget :

Dépenses de fonctionnement :

- | | |
|--|---------------|
| • Art. 6554 : Contributions aux organismes de groupement | - 4 000,00 € |
| • Art 6558 : Autres contributions obligatoires | - 17 200,00 € |
| • Art 657362 : Subvention de fonctionnement au CCAS | +21 200,00 € |

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Suite à une proposition d'avancement de grade, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'*Adjoint technique principal de deuxième classe* et de supprimer un poste d'*adjoint technique territorial de 1^{ère} classe* sous réserve de l'acceptation du Comité Technique Paritaire.

REVERSEMENT AU SIEPAF DE LA DOTATION DE GARANTIE du FDPTP

Le SIEPAF (Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'aménagement de la Vallée du Ferrand) perçoit depuis 2006 une dotation de 100 000 € dans le cadre de la répartition de l'écrêtement des cotisations de taxe professionnelle provenant du barrage de Grand'Maison.

A compter de 2011, suite à la réforme de la taxe professionnelle, les structures intercommunales, en l'occurrence le SIEPAF, ne sont plus éligibles à cette dotation de compensation. Conscient du préjudice subi par le SIEPAF, le Conseil général de l'Isère a, par décision en date du 25 novembre 2011, décidé d'accorder à chacune des trois communes membres du syndicat une compensation financière, prélevée sur la dotation de garantie reçue par le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Depuis 2011 cette compensation financière est restituée intégralement au SIEPAF.

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec le SIEPAF pour officialiser cet accord et à restituer au SIEPAF la somme reçue au titre de la dotation de garantie reçue par le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle dès que celle-ci aura été effectivement versée dans la caisse de la commune.

DROIT DE PREEMPTION Parcelle n° 928 (lots 4, 8 et 14) Section AB (appartement au Dauphin)

Le Conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

VENTE D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE AU SEPEP

Le Conseil Municipal décide de vendre au SEPEP, Communauté de communes de l'Oisans, 38520 BOURG D'OISANS, une débroussailleuse au prix total de 1 000 €.

CARRIÈRE EDF DU CHAMBON

Une convention de mise à disposition de l'ancienne carrière EDF sera établie entre EDF et la Commune.

ITINÉRAIRE TRAIL

La mairie d'Auris en Oisans sollicite l'autorisation de passage d'un itinéraire « Trail », course pédestre sur chemin de randonnée, sur le territoire de la Commune de Mizoën.

Le parcours de « Trail », qui traversera notre commune, empruntera les sentiers de randonnées accédant au Plateau d'Emparis par le GR50-GR54C et rejoindra le GR54 en direction de Besse en Oisans. Le balisage sera à la charge de la Commune d'Auris et sera apposé uniquement sur les poteaux déjà en place.

Le Conseil municipal accepte qu'un parcours permanent « trail », créé par la Mairie d'Auris en Oisans, traverse le territoire de la commune de Mizoën, sous les conditions suivantes :

- les sentiers seront utilisés tels qu'ils existent actuellement avec une attention particulière dans les zones humides, notamment dans le secteur du lac Lovitel et les tourbières de la Pisse,
- les participants devront respecter l'environnement et ne pas jeter leurs débris dans la nature,
- les refuges, points de ravitaillement et/ou hébergement, situés sur le parcours, devront être signalés sur les cartes ou plans topographiques spécialisés,
- le balisage de l'itinéraire sera effectué et entretenu par la Mairie d'Auris en Oisans

BENNES DE TRI À LA COMBE

Actuellement une benne à encombrants, installée de façon permanente au lieu-dit « la Combe », reçoit toute sorte de matériaux.

En lieu et place de cette benne à encombrants permanente et afin de diminuer les coûts de traitement des déchets non triés, la Communauté de Communes de l'Oisans envisage de mettre en place, de façon temporaire plusieurs fois par an, trois bennes de tri destinées respectivement à recevoir la ferraille, le bois et les encombrants.

Des informations plus précises seront communiquées ultérieurement.

DIVERS

Un logement type T3, situé dans le bâtiment des Ors, sera disponible à partir du 1^{er} août 2015. Toute personne intéressée peut retirer un dossier en mairie.

* / * / * / *